



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Institut Pédagogique National de
l'Enseignement Technique et Professionnel



Abidjan le 5 août 2026

08 BP 2098 ABIDJAN 08
TEL: (225) 27 22 44 67 69
FAX: (225) 27 22 48 50 35
infos@ipnetp.ci

N° 027/DG/DEFC/kam

NOTE D'INFORMATION

Le Directeur Général de l'IPNETP informe tous les acteurs de l'enseignement privés de notre ordre d'enseignement, dont le dossier a été validé par l'Inspection générale en vue de leur participation à la session de renforcement de leurs capacités, préalable à l'obtention de l'autorisation d'être directeurs des études, éducateurs, SERFE ou enseignants, que les droits de participation à cette formation s'élève comme suit :

- Directeurs des études : 50 000 F CFA
- Educateurs : 40 000 F CFA
- Serfe : 40 000 F CFA
- Enseignants : 30 000 F CFA

Les concernés sont invités à prendre toutes les dispositions pour s'acquitter de leur droit de participation au service de la comptabilité de l'IPNETP en vue de prendre part à la session de formation prévue à l'IPNETP du 17 au 28 août 2026.


Pr Edmée MANSILLA